

que le chiffre de la dette publique accuse une augmentation d'environ \$421,000,000. Voilà la première erreur commise par l'honorable député de Shelburne. La question qui nous intéresse, toutefois, ce n'est pas de savoir s'il a commis des erreurs de quelques millions de dollars ici et là, mais si les diverses dépenses que représentent cette augmentation sont justifiées, en tenant compte des conditions que le Canada, de concert avec tous les autres pays du monde, traverse à l'heure actuelle. J'ai dit que l'augmentation de la dette fondée a été de \$421,869,000. Quant à la dette nette, elle s'est accrue à peu de choses près dans les mêmes proportions, soit de \$421,325,000, les augmentations correspondant simplement l'une à l'autre. Je vais faire voir ce à quoi il faut attribuer ces relèvements et en donner l'explication. Les items sont comme suit:

Déficit au compte ordinaire..	\$139,273,000
Dans un instant, je donnerai un peu plus de détails à ce sujet.	
Frais de premier établissement, chemin de fer de la baie d'Hudson et parachèvement du canal Welland..	54,325,000
Prêts et avances improductifs..	10,559,000
Dépenses spéciales pour le soulagement du chômage, \$78,000,000, et prime au blé, \$12,000,000, moins quelques petits crédits..	88,026,000
Valeurs actives amorties:	
Réduction de 30 p. 100 sur prêts consentis à des soldats..	8,599,000
Prêts aux Chemins de fer nationaux..	41,121,000
Avances à des commissions de port passées du chapitre des valeurs productives à celui des valeurs improductives ..	26,000,000
	<hr/>
	75,720,000
Déficit du National-Canadien, l'année dernière ..	53,422,000

Tels sont les éléments qui constituent l'accroissement de 421 millions de la dette.

A propos du premier item au sujet duquel la Chambre pourrait à bon droit demander des éclaircissements, c'est-à-dire le déficit de \$139,000,000 au compte ordinaire, on peut en attribuer une partie, soit \$77,000,000, aux causes suivantes: premièrement, aux augmentations des dépenses ordinaires occasionnées par des décisions prises avant l'avènement du Gouvernement actuel et par l'application, au delà des prévisions, de mesures adoptées par le Parlement. En parlant de la sorte, je dis simplement ce qui est, sans la moindre intention de blesser les honorables membres d'en face.

Augmentations, sur 1929-1930, des dépenses ordinaires des trois dernières années, qui ont contribué au déficit du compte ordinaire.

Excédents de déboursés, pour chacune des trois dernières années, sur le montant requis en 1929-1930:

Intérêt sur la dette publique..	\$13,000,000
Subventions aux provinces ..	7,300,000
Pensions de vieillesse..	22,600,000
Transport de la houille..	2,300,000
Pensions et soin des anciens combattants..	24,500,000
Tarifs-marchandises, Provinces maritimes ..	8,000,000

Ce sont là toutes des augmentations attribuables à des mesures adoptées par le Parlement, mais qui, assurément, ne dépendent pas du Gouvernement actuel; elles représentent une part appréciable des \$139,000,000 dont j'ai parlé.

Quant à l'accroissement des frais de premier établissement que j'ai mentionné, on conviendra, règle générale, que le chemin de fer de la baie d'Hudson et le canal Welland étaient des entreprises autorisées par le Parlement et qu'il fallait inévitablement poursuivre jusqu'à achèvement. Je ne dirai rien du secours au chômage, ni des autres dépenses que j'ai signalées. Ce sont des dépenses qui nous mettent en mesure d'expliquer l'augmentation de la dette nette du pays par ces temps de sérieuses difficultés financières que nous traversons.

Ce n'est pas sans un certain amusement que, l'autre jour, j'ai entendu l'honorable député de Shelburne-Yarmouth reprocher au très honorable premier ministre de ne pas avoir constitué un fonds d'amortissement. Il a dit qu'il y a quelques années, à l'époque où le très honorable député était chef de l'opposition, il avait déclaré qu'il serait de bonne politique de créer un fonds d'amortissement pour le rachat de la dette publique, et il a reproché au premier ministre de ne pas l'avoir établi au cours des trois dernières années. Mais était-ce là un reproche mérité? Mes honorables amis d'en face ont été au pouvoir pendant neuf ans, alors que les recettes affluaient, et cependant ils n'ont pas mis un sou de côté pour constituer une caisse d'amortissement. A n'en pas douter c'était bien là le moment propice pour l'établissement d'une caisse de cette nature, mais par ces temps de dépression et de désarroi universel sans précédent dans les annales de l'humanité, on nous prend à partie pour ne pas avoir créé un fonds d'amortissement.

Mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth a ensuite abordé la question du commerce, et j'invite la Chambre à noter quelques-unes de ses observations à ce sujet. A mon avis, il n'a certes pas été heureux dans son aperçu de notre situation commerciale.

Il dit que le volume global de notre commerce s'est affaibli de moitié depuis 1931. Il ajoute que nos droits ont été relevés en mai